L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 22 AOUT 1890.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

PROFESSEUR.—Un professeur de français demande une place à la ville ou à la campagne ; de préférence à la campagne, dans une famille privée. S'adresser par lettres aux initiales A. G., au Bureau de l'ABEILLE.
17août—10f

ON DEMANDE.

On demande des solliciteurs d'assurance—Références demandées. S'adresser "Assurance," à la Poste, Boîte 756 ou 625.
13 août—1 mois

A VENDRE.

A VENDRE — Propriété et terrain rue Royale, 233 à 239, coin St-Philippe. Le 1st mesure 60x95. S'adresser à Aug. Huard, 20 Carondelet. 10août

A LOUER.

A LOUER —Cet établissement bien connu de "Prêts sur gages", situé au coin sud-ouest des rues Bourbon et Conti, dirigé pendant plus de trente ans par feu Joseph Augtade, sera loué à un bon locataire pour un ou plusieurs années, à partir du 1er octobre prochain, à un prix modéré. Un très grand coffre fort et très précieux de même que les comptoirs, étagères, vitrines et toutes les installations appartenant à la maison seront compris dans la location.

S'adresser à James Fahey, No 162 rue de la Commune à toucher de l'hôtel St-Charles.
17 juillet—dim mer ven

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis C. Kuepferle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,297—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. A. Luminais, greffier de la Cour Civile de District et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 31

Succession de Dennis Tracy et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,855—Division B—Attendu que James E Tracy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis Tracy et femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 31

Succession de Mary D. Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 29,313. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James M. Dunbay, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 31

Succession d'Adolph Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,345—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 août—16 21 24

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 857—Division A.—Attendu que C. S. Robertshaw a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Dillon, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 août—20 24 29

Succession de Joseph A. Pagaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 586.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Angel ne L. Pagaud, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 août—20 24 29

Succession de E. Camille Mire.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,856.—Division —. —Attendu que Gustave A. Breaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu E. Camille Mire, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 août—20 24 29

Succession de Mme Amélia A. Sarazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,852—Division B—Attendu que William Sarazin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Amélia A. Sarazin, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 août—20 24 29

Succession de James Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,864.—Division B—Attendu que Mme Vve Delia Weick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Dorsey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 août—21 26 30

Succession de Martin Donnelly et Bridget Deguan sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,814—Division E—Attendu que Julia Donnelly, femme de John DeLatte, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Martin Donnelly et Bridget Deguan sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 août—15 20 24

Succession de James M. Kinberger et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,659—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. M. Rusha, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 août—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,763—Division A—James Clarke & Cie, vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires James Clarke faisant des affaires sous le nom de la raison commerciale de James Clarke & Cie, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers de ladite raison commerciale, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI 5me jour de septembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que L. C. Quintero, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1890.
(Signé :) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 août—2, 20—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,676—Division D.—De Labretonne et Galmiche vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de De Labretonne et Galmiche et Gaston De Labretonne et Emile Galmiche, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 21me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Samson Levy, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1890.
(signé :) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
juill—19—5 21août

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 SEPT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars ; Demi-Billet $10 ; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2 00 ; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	...	100,000
1 Lot de	50,000,	...	50,000
1 Lot de	25,000,	...	25,000
2 Lots de	10,000,	...	20,000
5 Lots de	5,000,	...	25,000
25 Lots de	1,000,	...	25,000
100 Lots de	500	...	50,000
200 Lots de	300	...	60,000
500 Lots de	200	...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,	...	30,000
100 Lots de	$200,	...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,	...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en en voyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, reconnus dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a déclaré être un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, et faire partie de la Constitution de cet Etat, N'EXPIRE PAS AVANT LE PREMIER JANVIER 1895. La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet de cette année, a voté un AMENDEMENT à la Constitution de l'Etat qui sera soumis au Peuple à une élection en 1892, ce qui fixera l'expiration de la Charte de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE à l'année MIL NEUF CENT-DIX-NEUF.

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE.

Fondée le 1er septembre 1827 et le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES......73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLEANS
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'année grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DEWEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane ; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation ; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable ; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation ; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété—mobilière et immobilière ; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain nu ou bâti dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en on représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds-capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection, et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire, ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers ou subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir, et en cas de sa mort, de sa démission, le vice président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu, élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis de ce meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront en outre de l'avis ci-dessus quarante jours d'avis précédant, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci après nommées constitueront le premier conseil de Direction, elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir :

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur, l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement durant deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville ; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites partie et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé :	PH. W. DIELMANN,
PETER BLAISE,	J. LANGLES,
H. LOCTE,	ALBERT P. NOLL,
THEO. BRUMMER,	ERNEST PRAGST,
GEO. FAEHNLE,	C. G. REBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(SCEAU) Signé : GEO GUINAULT,
Conservateur des Hypothèques.

Je. Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months 75 cents.

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques ; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.
23 mai—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth M. Conlonge et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,748.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters) et North Market, mesurant vingt et un pieds sept pouces de face à la rue Delord sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et conformément à un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 12 avril 1849.

Ensemble avec vingt actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comme garantie et attachée à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant, disons la somme de cent vingt piastres, montant du prêt en stock avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1881, et une autre somme de trois cent soixante piastres, montant de contributions sur les dites actions de stock, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent par an sur $40 du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent sur $40 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1887 et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1889. Et les frais et charge du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu du dit stock, dette hypothéquée pas encore due mais sujet à être demandée sous la Charte et les lois de la Banque, à savoir : La somme de quatorze-cent vingt piastres et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte et ses lois et la balance, s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 30 444—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 août 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890 à midi de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné sur le No municipal à 231, borné par les rues Troisième, Quatrième, Carondelet et St-Charles. Le dit lot est désigné par le No 7 sur un plan annexé à un acte fait par devant Théodore Guyol notaire le 12 avril 1860 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Huit actions du fonds capital du Eureka Homestead Society étant au nom de Mme Léontine Forstall, épouse de Paul Forstall, décédé, séries G, représentées par le livre No 1700 et sur lesquels $160 ont été payées.

Termes et Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur de la propriété foncière devant assumer le paiement des taxes de 1890 en outre du montant de son enchère.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11août 11 18 25—1 8 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano par le Shérif.

Peter Wahl vs J. S. Gardner et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,296—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI 27 août 1890 à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Au local No 369 rue Magazine : Un piano.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 août—16 21 27

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern. Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No — rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne
615 Casernes des Etats-Unis
618 Levée et Genois

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande Presse à Coton et entrepôt de valeur dans l'îlet borné par les rues Franklin, Calliope, Euphrosine et Remparts,

Dans l'affaire de

La New Orleans National Bank vs le Eagle Cotton Warehouse and Compress Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Euphrosine, Franklin et Calliope, composé de dix-huit lots, désignés par les numéros un à dix-huit inclusivement, sur une esquisse certifiée d'un arpentage, datée février 1884, et dressée par Arthur de Armas, député voyer de la ville annexée à un acte de vente à Nicholas Connell, passé pardevant M. Voorhies, notaire en cette ville, le 16 juin 1886.

D'après le dit plan la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, deux cent soixante huit pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Franklin (anciennement Benton), deux cent trente deux pieds, trois pouces et neuf lignes de face à la rue Calliope, deux cent trente-trois pieds, huit pouces et sept lignes de face à la rue Euphrosine et deux cent quarante-deux pieds, six pouces et sept lignes sur la ligne vers la rue Remparts, la divisant de la portion de terre acquise de Mme Morand et aut es par Nicholas Connell, d'après un acte ci-dessus auquel il est fait allusion, passé pardevant le dit notaire M. Voorhies, le 16 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19août—19 26—2 9 16 20sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Miro, dans le carré d'îlet borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Muller et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,744. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No 26 sur un plan fait par A. de Armas, ingénieur le 12 mai 1870 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan No 29 du Livre de Plans No 70. Le dit lot forme le coin des rues Commune et Miro et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Miro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée sur l'avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Constance, (la rue à l'arrière étant la rue Jena.)

Philo. H. Skidmore vs John S. Altred.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 30 397.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 202 nouveau plan, borné par l'avenue Napoléon et les rues Magasins, Constance et Jena, mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond, sur cent cinquante pieds de profondeur, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer en date du 24 juin 1884, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat, par le demandeur de Mme Elizabeth Borges de la dite propriété fait le 11 juillet 1884.

Acquis par le défendeur par achat du demandeur d'après acte pardevant E. Commagere notaire, le 21 juin 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry M. Hyams et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18,310.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Claiborne, Bienville et Derbigny, désignés comme lots Nos 1, 27 et 28 sur le dit plan. Le lot No 1 mesure vingt-six pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quatre pieds ...[illegible] de face à la rue Claiborne ... Derbigny par le lot No 27 et 28 ... et trois lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds ... quatre lignes parallèles étant les ... de terre qui Henry Michael Hyams a acquis de John Hagan, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, notaire, le 29me jour d'avril 1853.

2. Et deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Claiborne, Derbigny et Bienville, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par J. Pilié voyer le 1er jour de mai 1860 et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent chacun vingt six pieds un pouce et deux lignes de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et égales, à tout au pied américain.

Etant la même propriété que le dit Henry Michael Hyams a acquise de Thomas Slidell, par acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 13me jour d'avril 1857.

Et aussi les deux cent soixante dix sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane annexées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—En argent comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, soit la somme de cinq mille six cents dollars et dix pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er juillet 1868 ; et une seconde somme de deux mille cinq cent et quatre-vingt huit dollars et huit pour cent d'intérêt par an sur la somme de cent cinquante six dollars, à partir du 1er décembre 1876 ; et sur cent cinquante six dollars, à partir du 1er décembre 1877 et sur cent quatre vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1881, et sur cinq cent quatre vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1882 ; et sur cinq cent quatre vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1883 et sur cinq cent vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1884 ; et sur cinq cent quatre vingt-quatre dollars, à partir du 1er décembre 1885, et les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera le paiement du reste de la dette hypothécaire non échue encore, mais dont l'acquit peut être demandé conformément aux dispositions de la charte de la Banque, soit la somme de vingt six mille vingt-huit piastres. L'acquéreur acceptant toutes les obligations et toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements, et le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 août—5 12 19 26—sept 2 6

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs Benito Angiava et Jas. P. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une moitié indivise d'intérêt d'une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson, mesurant cinquante-un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cent dix pieds neuf pouces et six dixièmes ; la dite portion de terre est bornée du côté de la rue Johnson par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à W. C. Griffon et autres propriétés de la succession de H. Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par une portion de terre appartenant à la dite succession et est composée du lot numéro dix neuf et une portion des lots dix huit, quatorze, treize, douze, huit et sept, dans l'îlet numéro trente sept, sur un plan de A. d'Hémécourt en date du 16 juillet 1853, déposé en le bureau de P. C. Cuvellier, alors notaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GAB. VILLERE,
Shérif Criminel.
30 juil—30—août 4 12 20 26 30

L'Etat de la Louisiane vs. Samuel S Cong et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,870.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Alexandrie, St-Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix-huit, dix-neuf, dans l'îlet numéro trois cent quarante-huit, d'après un plan de Louis H. Pilié, daté du 10 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
GAB. VILLERE,
Shérif Criminel.
30 juil—30août 4 12 20 26 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée

Deux jolis cottages et écurie rue Lapeyrouse et le Chemin de Gentilly, en face de la station du chemin de fer de la rue Dumaine.

Résidence substantielle et de valeur à deux étages, No 34 rue Marigny.

Succession de Jean Jacques Escat et de Julie Riardon, son épouse.

Nos 10,134 et 29,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 5 août 1890, dans l'affaire des successions de Jean Jacques Escat et de Julie Riardon, son épouse, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Une grande portion de terre de valeur dans le 3me district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'intersection du Chemin du Bayou et du Chemin Gentilly, dans le faubourg Gueno. La dite portion de terre a une forme triangulaire et mesure 217 pieds 4 7/8 pouces de face au Chemin Gentilly, 207 pieds sur la rue Dupré et 98 pieds 1 1 2 pouces sur la ligne qui la sépare de la propriété Kernion. Le tout conformément au plan de L. Surgi déposé en l'étude de F. Feghers, ancien notaire.

Les améliorations consistent en deux grands et confortables cottages en bois, écurie, etc., grand jardin, orangers et autres arbres fruitiers.

Bonne propriété vis à vis de la station du chemin de fer de la rue Dumaine rapportant un bon revenu et toujours en demande.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Chartres anciennement Moreau et Decatur anciennement Victoire, mesurant au pied anglais 21 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à deux étages avec mansarde le bien finie, connue par le No 34 rue Marigny, ayant de jolis salons doubles, salle à manger, cuisine, etc. 6 à 7 chambres à coucher avec cabinets, la cour est partiellement pavée et le tout en bon ordre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication et garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, améliorations assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer la portion des taxes d'Etat et de ville de 1890 qui est due sur la dite propriété à partir de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs par devant Gustave Le Gardeur Jr. notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre dans le Sixième District.

Une jolie maison à un étage rue Cadiz, entre Live Oak et Laurel.

Succession de Thomas L. Malone.

No 29,225.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C."

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI 23 août 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" rendu et signé le 18me jour de juillet 1890 dans l'affaire de succession de Thomas L. Malone, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Deux désirables lots de terre élevés et bien remblayés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadiz Live Oak, Jena, Laurel, désignés comme lots 21 et 22, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison à un étage ayant plusieurs chambres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente au frais des acquéreurs pardevant Samuel Flower, notaire, No 192 rue Gravier. 10 pour cent au moment de la vente.
19 juil—19 26—août 2 9 16 23

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un terrain vague désirable rue Claiborne, Premier District,

Dans l'affaire de Mme Marie A. Dickson, veuve de Geo. H. Fletcher vs Georgie May Dickson, épouse de James S. Curtis et autres—Dossier No 29 949.

Pour effectuer un partage.
Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, SAMEDI 6 septembre 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon F A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, rendu et signé le 28me jour du mois de juillet 1890, Dossier No 29 949 dans l'affaire de Mme Marie A. Dickson, veuve de Geo. H. Fletcher vs Georgie May Dickson, épouse de James S. Curtis et autres, pour un partage à l'enchère publique, il sera vendu :

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Clara, et Perdido et désigné par le numéro 2. Le dit terrain mesure 28 pieds de face à la rue Clara, 30 de façade rue Claiborne, 62 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Perdido, et 50 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté ; le tout touchant au terrain No 1, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Conditions Comptant.

L'acte de vente pardevant H. T. Curtis, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes dues et exigibles en 1890, en sus de son prix d'adjudication.
3 août—3 10 17 24 31—sept 6

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains dans le Troisième District.

Succession de Henri Buttmann.

No 30,580.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 23 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 19 juillet 1890, seront vendus les terrains ci après décrits :

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District désignés par les lettres C et D, d'après un plan dressé par Ch. O. de L'Isle Voyer, dans l'îlet borné par les rues Marais Clouet, Louisa et Urquhart, et mesurant chacun 37 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Marais sur 171 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 devront être payées par l'acquéreur qui fera un dépôt de 10 0/0 comptant du montant de l'adjudication, sur les lieux. Acte de vente pardevant Octave Morel, aux frais de l'acquéreur.
22 juil—22 26—2 9 16 3 août

PAR JAS P. GUINAULT

Agréable résidence en briques à étage rue Bourbon No 261.

Succession de Charles T. Dugazon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 30,530

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 6 septembre 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890.

La propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Hôpital et Ursulines, mesurant, mesure américaine, 24 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 161 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble, une agréable résidence de famille, ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée sur le côté, salon double avec porte à coulisse ; au premier, deux chambres à coucher avec cabinets de toilette ; balcon sur la rue et galerie fermée ; une autre bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant cinq chambres, chambre à bain, lieux à l'anglaise, citerne, cour en pierres plates, lieux d'aisance, citerne etc., etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1890, à raison de $30 par mois. Le tout conformément au plan.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un, ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acquéreur assurera les améliorations et transférera la police d'assurance au porteur des billets. L'acte de vente contiendra la clause de non aliénando et 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et toutes les clauses pénales d'usage contenues généralement dans les actes de vente.

L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé de l'acheteur.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 9 16 23 30—sept 6

La peinture apprise en 20 leçons,
—PAR—
LE PROFESSEUR GEO. GAY,
ARTISTE PAYSAGISTE,
De l'Ecole Française,
6 RUE ST PIERRE, NOUVELLE-ORLEANS.
Leçons tous les jours. Prix très modérés.
25 juil—1m

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.
30 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 22 août 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 22 août—1f

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Capitalistes et ceux qui ont de l'argent à placer !

Grande vente péremptoire en partage de Propriétés pour le commerce, l'industrie et pour habitation.

Les magnifiques magasins en briques à quatre étages avec entrepôts à quatre étages Nos 125 et 127 rue Decatur.

L'ancien établissement "Moulin à riz David", Nos 16 et 18 rue Toulouse,

Avec toutes les machines, dépendances, etc., en excellent état et en pleine opération.

Le solidement construit magasin à quatre étages, et magasin en briques avec attique, No 113 rue Decatur, près St-Louis.

L'agréable maison avec magasin No 17 rue St-Louis, et le

Confortable cottage en briques Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe.

Comptes courants, jugements, comptes à recevoir, fonds de magasin, etc., etc.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et autres vs Henri J. David, mineur, et autres.

No 30,303—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 3 juillet 1890, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite :

1. **Les deux grands magasins à quatre étages en briques, solidement construits** avec entrepôts séparés **en briques, à quatre étages**, Nos 125 et 127 rue Decatur, ayant ouvert sur la devanture, verandah, au premier étage, colonnes et seuils de granite, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain se compose de deux lots désignés par les Nos 74 et 75 dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St Louis, sur un plan déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, et aussi sur un plan de Bourgerol, voyer, en date du 25 mars 1890, et annexé à un acte par devant J. Lisbony, ancien notaire le 6 avril 1850, lesquels lots d'après les dits plans ont en mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :

Le terrain No 74 mesure 19 pieds, 9 1/2 pouces de façade rue Decatur, sur une profondeur de 148 pieds, 8 pouces et mesure 16 pieds 6 pouces sur la limite inférieure. Le terrain No 75 mesure 19 pieds, 5 pouces de façade rue Decatur, sur 148 pieds 8 pouces sur la ligne du côté qui le sépare du terrain No 74 ; et 97 pieds, 1 pouce sur la ligne du côté du terrain No 76, puis de là le dit terrain s'avance à angles droits 3 pieds 2 1/2 pouces, et à une de ces profondeurs de 51 pieds 7 pouces à l'arrière, où il mesure 24 pieds 6 pouces. Bien construits à vastes à proximité de chemins de fer et de navires, sont ces magnifiques bâtisses qui sont exceptionnellement désirables, sont agréables pour habitation et constituent un bon placement d'argent.

2° **Cette propriété de choix pour l'industrie** ..., connue comme le moulin à riz David, Nos 16 et 18 rue Toulouse, entre Decatur et Chartres, et dans les mêmes dimensions que l'îlet que les premières propriétés décrites, désignée comme lot No 19 sur un plan de J. A. D'Hémécourt sous voyer de la ville, en date du 19 avril 1877 dont un plan est annexé à l'acte de vente pardevant O. Morel notaire, le 17 mai 1879, et mesure 63 pieds 10 pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de 101 pieds 7 pouces et 7 lignes.

Les améliorations, qui comprennent une solide bâtisse en briques à deux étages, avec entrepôts et dépendances, parfaitement arrangées et installées pour la conduite d'affaires d'un moulin à riz (capacité de 10 batteuses) ensemble avec toutes les machines et outillage qui s'y trouvent, tel que machine de 40 chevaux bouilloire, pompes, 10 batteuses de riz, poires, tamis, séparateurs, brosses, éventails, poulies, arbre de couche, attirail, etc., le tout en parfait état et en pleine opération. Une des industries les meilleures et les plus prospères de cette ville.

3. **Le magnifique magasin à quatre étages avec attique**, No 113 rue Decatur dans les mêmes dimensions que l'îlet que les premières propriétés décrites, désigné par le No 2 sur un plan ..., de J. A. D'Hémécourt, voyer annexé à un acte en date du 22 mars 1869, passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, et d'après quel plan le dit terrain mesure 22 pieds 9 pouces de façade rue Decatur, 23 pieds de largeur à l'arrière sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces 4 lignes, le tout en mesure américaine, sur les terrains adjacents de la servitude ... d'usage, d'une cour à l'arrière, et aussi d'une allée ouvrant sur St Louis. Dans le centre du meilleur district manufacturier convenable pour le commerce par terre ou par eau, ceci en fait une propriété des plus désirables soit pour l'exploitation d'un commerce ou comme placement d'argent.

4. **La maison avec magasin en briques à deux étages** ... avec toutes ses dépendances No 17 rue St Louis ... dans l'îlet que les premières propriétés décrites, ... le tout connu ... la ville ... façade ... sur une profondeur de ... ; un magasin et de confortables appartements ... dans la maison principale au premier étage et sept chambres de galeries aux second et troisième étages de la bâtisse de derrière. Un entrepôt en briques à l'arrière et la maison cuisine ... Voir plan à la Bourse pour la distribution et les mesures. Le terrain mesure pieds français, 30 pieds de façade rue St-Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins. Près de la Bourse au sucre et au riz, de manufactures et des navires. Cette propriété de choix rapporte toujours un revenu stable. Le loyer s'en élève à $600 pour le magasin la maison de résidence et entrepôt à l'arrière.

5° **Le cottage confortable en briques comme résidence** Nos 222 et 224 rue Dauphine entre Dumaine et St Philippe, ... borné par la rue Bourbon, mesurant d'après un plan dressé par A. Castaing daté 6 mars 1859, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en briques confortable ayant porte cochère 4 chambres, galerie dans le fond et cabinet au dessus et grand attic, deux chambres de galerie dans la bâtisse détachée en briques à deux étages, chambre pour laver en briques, chambre à bain, lieux d'aisance, etc. La cour est bien pavée et l'extrémité du fond est cimentée, parterre de fleurs et pour promenade, et ornée d'arbres fruitiers et ombreux. Pavage en bloc carré et dallé devant, un home (résidence) tranquille et confortable dans un bon voisinage.

6° **Le tout et séparément** le stock dans le commerce consistant en marchandises assorties etc., contenues dans le magasin Nos 125 et 127 rue Decatur et dans le moulin à riz Nos 16 et 18 rue Toulouse, d'après un inventaire enregistré.

7° **Le tout et séparément** les billets à recevoir dus et devant à la succession de Jos David, se montant ensemble à $54 821.48 portés dans un inventaire enregistré.

8° **Le tout et séparément** les comptes ouverts s'élevant ensemble à $111,762.37 bien détaillé et porté dans un inventaire enregistré.

9° **Le tout et séparément** un droit de deux tiers indivis, titre et droit de propriété dans et à un certain jugement contre la succession de F. Lecier, rendu le 5 juin 1884 à Gretna, Lne, par l'Honorable Vingt-sixième Cour de District Judiciaire, Etat de la Louisiane, pour a somme de $873.39.

Termes et conditions.—Pour les comptes ouverts, billets à recevoir, stock dans le commerce et jugement, comptant sur les lieux. Pour les propriétés foncières comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890, au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication sur au dessus de la vente.

Acte de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 16 23 30—6 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois confortable.

Grande écurie et cinq lots de terre,

Coin des rues St-Louis et Génois.

Succession de Samuel Burchfield.

No 30,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, au bureau des encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent en congé, daté le 6 août 1890, et rendu dans la succession ci-dessus :

Le cottage et résidence en bois nouvellement construit, coin des rues St-Louis et Génois, dans l'îlet borné par les rues Toulouse et Clark, retiré du trottoir et ayant trois chambres, citerne, hangar, etc. ; une grande écurie de 12 étables et un au dessus construit pour le foin. Le tout en bon état et réparé. Les lots sont contigus l'un à l'autre et clos par une belle barrière en bois (pickets). Ils sont désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 et mesurent chaque comme suit ; Lots 14 et 15 mesurent chaque 34 pieds 7 pouces de face à la rue St Louis, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur ; lo. 16, 34 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 lignes de profondeur ; les lots 17 et 18, chaque, 34 pieds 8 pouces de face à la rue St-Louis sur 102 pieds 3 pouces de profondeur ; le lot No 18 formant le coin des rues St Louis et Génois.

Conditions—La moitié ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, à un an, avec billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles, les acheteurs devant assumer les taxes de 1890 et faire un dépôt comptant de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10août—10 16 23 30 sept 6 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Près du marché de la rue Dryades.

Nos 354, 356, 358 et 358 1/2 rue Dryades, entre Clio et Erato.

Reinhart Fisher et als. vs Mme Caroline Weitner et als.

No 30,745—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 juillet 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée :

1. **La résidence de valeur à deux étages en bois**, Nos 358 et 358 1/2 rue Dryades, entre les rues Clio et Erato, l'îlet borné par la rue des Remparts retirée du trottoir avec jardin devant et arrière cour contenant galerie devant et huit chambres dans la maison principale, et quatre chambres dans une bâtisse de cuisine à deux étages détachée, hangars, citerne, etc. Le lot mesure 29 pieds de face à la rue Dryades sur 80 pieds de profondeur et à la servitude d'une allée de 3 pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue Erato, en commun avec d'autres lots. Loyer $28 par an.

2° **Les maisons de résidence, simples, en bois, à un étage et mansardes**, Nos 354 et 356 rue Dryades, contiguës à la propriété ci-dessus décrite. Le No 356 contient 2 chambres et cuisine au rez-de-chaussée et 2 chambres à mansarde au dessus, et le No 354 a 4 chambres. Une allée en commun divise les deux propriétés, hangars, citerne et grande arrière cour. Le terrain mesure 29 pieds de face à la rue Dryades, sur 112 pieds de profondeur. Louées $240 par an. Leur proximité du Marché Dryades et le grand commerce qui se fait par là rendent ces propriétés très désirables.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spéciaux garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera un dépôt usuel de 10 pour cent comptant.

Actes de vente pardevant Jno. Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
2août—2 9 16 23 30—6sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, de choix, en bois, No 417 rue Dumaine.

Entre les rues Galvez et Miro.

Succession Philip Schrant—No 30,513—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, encanteurs—Bureau No 176 rue Commune—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite Cour Division E, maintenant en congé, daté le 2e juillet 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée :

Le joli cottage simple en bois No 417 rue Dumaine entre Galvez et Miro, et sorte cour à la rue Bienville, contenant deux grandes chambres et cuisine de deux, hangar, grande cour, citerne, etc. Le terrain mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur paiera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 9 16 23 30—6 sept

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Agnes Trois, veuve de Louis E. Cintras.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI 27 août 1890 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 15 août 1890, pour le compte de la dite succession :

Un lot de poteries, meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
16 août—16 20 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante résidence,

Nos 237 et 239 rue Bourbon, entre Ursulines et St Philippe, avec de grands terrains et jardin.

Succession de Chas. T. Dugazon.

No 30,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 6 septembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ursulines et St-Philippe, ... de face à la rue Bourbon ... pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en la très belle résidence en briques à trois étages Nos 237 et 239 rue Bourbon, ayant au rez-de-chaussée ... manteaux de cheminée en marbre ... au deuxième étage trois chambres à coucher et un cabinet et au troisième étage trois chambres avec manteaux de cheminées en marbre. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la bâtisse principale ayant ... cuisine ... étage supérieur deux chambres ... chambre ... vestibule ... Le tout en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an et à deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à la valeur de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de remise dans son évaluation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1890, et déposera avec l'encanteur dix pour cent du montant de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 9 16 23 30—sept 6

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le sixième district formant l'encoignure sud-ouest des rues Constance et Général Taylor.

Une bâtisse confortable et convenable pour une maison d'épiceries, de boucher ou pour débit de fruits.

Succession de Rose Angèle Barile décédée.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, encanteurs—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI 23 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 juillet 1890 dossier No 30 527 pour le compte de la succession de Rose Angèle Barile décédée, à l'encan, il sera vendu :

Un certain lot de terre, désigné par le No 13 avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 168, borné par les rues Général Taylor, Austerlitz, Laurel et Constance, le lot mesure 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur et de face à la rue Constance de 98 pieds 7 pouces 3 lignes et de 102 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 14 formant l'encoignure des deux dernières rues mentionnées. Les améliorations consistent en une jolie bâtisse en bois à étage avec cinq chambres, cuisine et dépendances. La chambre du devant est convenable pour un stand d'épicerie de fruits ou un shop de boucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets de 1 et 2 ans portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les autres clauses de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 juil—19 26—2 16 23 août

PAR D. B. MORPHY.

Magasin magnifique et bien situé et une bâtisse à deux étages dans le fond, convertis en ardoises.

Bâtis expressément pour le commerce de grocerie.

A long crédit.

No 28,890—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Charles Lesforges vs. ses créanciers.

PAR D. B. MORPHY, encanteur. Il sera vendu, SAMEDI 23 août 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 juillet 1890, à moi adressé :—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gaiennié (anciennement Barthélemy), Magasin, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennié et Magasin, et mesurant, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasin, sur 89 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennié.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de vente, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acte de vente pardevant James McConnell jr, notaire aux frais de l'acquéreur.
20 juil—20, 22,—août 19, 23.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dossé, coin Decatur et Dumaine.